

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	14	15

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 11 avril 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MIQUEL

Étaient présents - M. MIQUEL Didier – Mme SOLOMIAC Colette – M. VERMANDE Fabrice – Mme FAU Fabienne - Mme DELVINGT Marie-Rose – M. DEFAYE Martial - M. COMBIER Gilbert – Mme CHENE Alberte – M. CHATAIGNER Jean-Pierre — M. FOUGERAY Jean-Miche I – M. DRAKE José - Mme SERAIDI-ROUYER Bouchra— Mme LADOUX Christine - Mme YVARS Laurence

Absents excusés M. PINSARD Bernard (procuration Mme SOLOMIAC) - Mme MACHADO Céline - M. GAUTHIER Daniel – M. FERRAN Philippe

Madame Fabienne FAU a été nommée secrétaire.

Avant d'avoir fait l'appel et déclaré l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Mme Juliette COMBINA, conseillère municipale.

Décision 1 : Vote taxes communales

Vote : Pour 15 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la baisse des dotations de l'état et que dans le cadre de l'équilibre du budget 2016, il est nécessaire de réviser le taux des taxes

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, et après vote, décide de fixer les taux des taxes communales 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation : 19.81 % (taux 2015)
- Taxe foncière (bâti) : 13.57 % (+ 1 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 92.25 % (taux 2015)
- CFE : 23.86 % (taux 2015)

L'augmentation de la taxe du foncier bâti de 1 % sera compensée par la baisse de 1.70 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Décision 2 : Vote budget communal

Subventions aux associations

Après lecture et vote des subventions attribuées aux associations, ont été acceptées à la majorité (14 pour – 1 abstention) selon la répartition suivante :

N° de compte	Intitulé du Bénéficiaire	2016
	AACDC	750
Subventions	ACCROBIKE	400
organismes	AMICALE DES AINES	550
droit privé	ANCIENS COMBATTANTS	350
	ANIM CEPET	5500
6574	ARSEAA	600
	CEPET FOOTBALL VETERANS	550
	CEPET LOISIRS	1300
	CEPET MUSIQUE ET DANSE	500
	CHASSE (assoc communale ...)	550
	EURYTHMIE	200
	FESTI CEPET	1000
	FNACA	100
	LA BOULE CEPETOISE	550
	LES PETITES FRAPPES	200
	LES PLANCHES A L'ENVERS	650
	PARENTS D'ELEVES	600
	POMPIERS	150
	TENNIS CLUB CEPETOIS	750
	TREFLE 4 FEUILLES	200
	USBSSC FOOTBALL	1400
	TOTAL	16 850

Budget commune

Vote : Pour 15 - contre 0 – Abstention 0

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture du budget primitif de 2015 par chapitres et articles, le Conseil Municipal a voté à la majorité absolue les montants suivants :

- *Fonctionnement* :
 - Dépenses : 1 487 414 €
 - Recettes : 1 487 414 €
- *Investissement* :
 - Dépenses : 1 097 065 €
 - Recettes : 1 097 065 €

Décision 3 : Vote budget caisse des écoles

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture du budget primitif de 2015 par chapitres et articles, le BP 2016 a été voté à la majorité, soit :

- *Fonctionnement* :
 - Dépenses : 15 735 €
 - Recettes : 15 735 €

Décision 5 : Demande de prêt

Vote : Pour 15 - contre 0 – Abstention 0

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide de souscrire un prêt, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Alae, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Mise en place d'un prêt long terme :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestriel

- Taux fixe : 1.70 %
- Amortissement du capital : progressif
- Frais de dossier : 0.10% du montant

Prêt relais subvention et / ou TVA :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 24 mois
- Périodicité : Annuelle
- Taux fixe : 1.75%
- Amortissement du capital : in fine
- Frais de dossier : 0.10% du montant

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- l'autorise à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements

Décision 4 : Avenant n°1 travaux église lot n°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 09/02/2016 n° 20160107 suite à une erreur matérielle. Suite à la signature du marché de travaux de l'église, lot n° 1 – Maçonnerie – ravalement, il est nécessaire de contracter un avenant pour modifier le marché de l'entreprise Marc PUTOIS, des travaux complémentaires étant nécessaires.

Le Conseil Municipal, où cet exposé, et après délibération décide à l'unanimité (15 voix pour)

- D'accepter la réalisation des travaux supplémentaires et les termes de l'avenant n° 1 modifiant le marché du lot n° 1 d'un montant de 8 710.00 € H.T. Soit un montant total du marché de 82 462.18 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 modifié, et tout document contractuel.

Vu pour être affiché le 12 avril 2016

Le Maire,
Didier MIQUEL